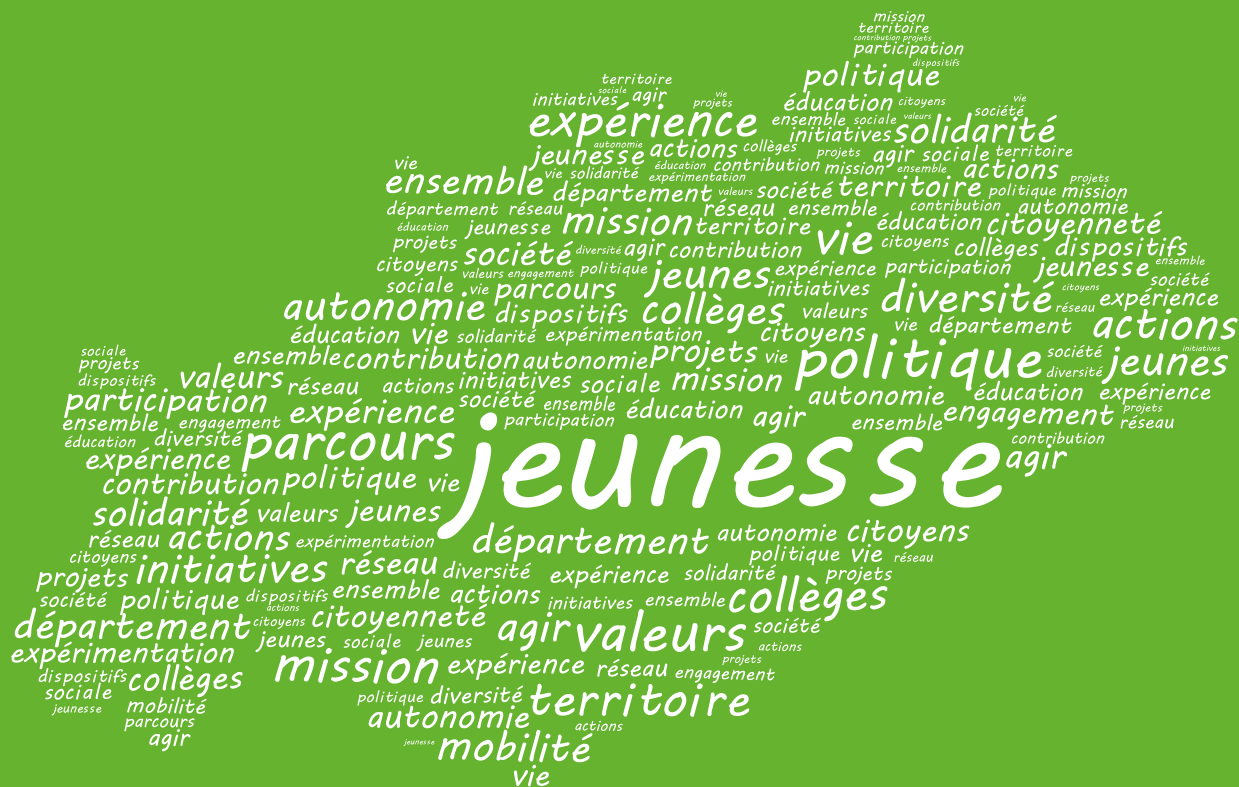

LA POLITIQUE JEUNESSE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT



OCTOBRE 2016

Sommaire

1.	La visée éducative :	04
	aider les jeunes à grandir et s'épanouir dans l'Hérault	
	Développer l'accès aux ressources de proximité	04
	• L'ACCÈS AUX DROITS ET À L'INFORMATION ESSENTIELLE	04
	• LA DÉCOUVERTE DES SITES ET LIEUX RESSOURCES DU TERRITOIRE	05
	• LES ACTIVITÉS PROCHES DU LIEU DE VIE	05
	Favoriser l'ouverture à la connaissance	06
	• LA DIVERSITÉ DE L'OFFRE ÉDUCATIVE	06
	• LE SOUTIEN AUX PARCOURS PRIORITAIRES	07
2.	L'ambition citoyenne :	08
	encourager les formes de participation et d'engagement	
	Favoriser le développement des compétences sociales	08
	• L'ENGAGEMENT POUR SOI ET POUR LES AUTRES	08
	Soutenir l'exercice de la citoyenneté	09
	• LA REPRÉSENTATION	09
	• LA PARTICIPATION	10
3.	Le projet d'avenir :	11
	aider les jeunes dans leur parcours d'insertion	
	Accompagner la prise d'autonomie	11
	• LES CONDITIONS MATÉRIELLES DE L'AUTONOMIE : MOBILITÉ ET LOGEMENT	11
	• LA PROMOTION DE LA SANTÉ	12
	Favoriser l'expérimentation dans le monde professionnel	12
	• L'ORIENTATION ET LES MÉTIERS	12
	• COUPS DE POUCE À L'EMPLOI	13
4.	L'action partagée et concertée :	14
	fédérer un réseau d'acteurs au service de la jeunesse	
	Soutenir les territoires	14
	Impulser la concertation et la collaboration avec les partenaires	16
	ANNEXE	17



Les jeunes de moins de 25 ans représentent près du tiers de la population héraultaise. Cette donnée fait de notre territoire un département jeune, disposant des ressources vives pour bâtir la société de demain. Une société que nous souhaitons tous plus citoyenne, plus solidaire et où les jeunes tiennent une vraie place.

Cette place, beaucoup peinent aujourd'hui à la trouver dans un contexte économique qui favorise le repli sur soi et l'individualisme. Les difficultés sont en effet multiples pour accéder à l'emploi, au logement, à la santé, etc...

Et pourtant, ce qui rassemble les jeunes générations, c'est bien le désir d'être reconnus dans leur capacité à agir en confiance, et le souhait d'être considérés comme des acteurs sociaux responsables. C'est cette confiance qu'il nous faut restaurer, en permettant à la jeunesse de jouer un vrai rôle et en l'aidant à faire face aux défis qui se présentent.

L'« engagement des jeunes » devient, dès lors, une valeur centrale placée au cœur de nos préoccupations à travers l'éducation, la représentation, l'expérimentation, etc... Elle constitue un socle important de la politique jeunesse qui vous est présentée ici, autour de trois axes majeurs:

- Une visée éducative pour bien grandir et s'épanouir dans l'Hérault,
- Une ambition citoyenne pour développer les compétences sociales,
- Un engagement d'avenir pour réussir le parcours d'insertion.

Par la mise en œuvre de ces orientations, le Département agira directement auprès des jeunes mais sait également s'appuyer sur un réseau d'acteurs qui partagent la même vision : une vision d'avenir, tant il est vrai que « comprendre et soutenir les jeunes aujourd'hui, c'est déjà préparer la société de demain et œuvrer pour les générations futures.



Kléber MESQUIDA
Président du
Conseil Départemental
Député de l'Hérault



Marie PASSIEUX
Vice-présidente du
Conseil Départemental
déléguée à la jeunesse,
aux sports et aux loisirs

1. La visée éducative : aider les jeunes à grandir et s'épanouir dans l'Hérault

Ce premier objectif porte sur les ressources à destination des jeunes, en terme de droits, d'information de proximité (incluant le numérique, les réseaux) ou d'activités structurantes (culture, sport) qui, combinées à celles développées dans la sphère privée, contribuent au développement de capacités sociales adaptées.

L'action tend ici à réduire l'inégalité des territoires et des situations sociales dans le déploiement de l'intervention départementale et d'agir dans la plus grande proximité possible.

Développer l'accès aux ressources de proximité

L'ACCÈS AUX DROITS ET À L'INFORMATION ESSENTIELLE

L'accès aux droits et à l'information est une préoccupation majeure des jeunes, qui s'avère être déterminante dans l'élaboration de leurs projets (scolaire, professionnel, social ou citoyen) et plus globalement dans la construction leur parcours de vie. Leur capacité à utiliser les ressources disponibles au plus près de chez eux et à mobiliser les programmes qui leurs sont réservés, participe de façon concrète à leur prise d'autonomie.

- Le soutien au **réseau d'information Jeunesse** - par le biais du partenariat avec le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) et les services de l'Etat - est une priorité du Département dans la mesure où l'accueil des jeunes de 11 à 25 ans au sein des Points d'Information Jeunesse (PIJ) de l'Hérault et l'accès à une information objective, libre et gratuite, permettent une première démarche autonome des jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle.

L'information accessible dans les PIJ couvre l'essentiel des besoins des jeunes : enseignement, formation professionnelle, métiers, emploi, logement, transport, droits, santé, loisirs, culture, mobilité internationale,...

- **L'Espace Jeunes Citoyens (EJC)** de Pierresvives, développé et animé depuis 2012 en partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ), est un lieu d'information à vocation départementale qui s'adresse à tous les jeunes et à tous les acteurs jeunesse de l'Hérault. Une programmation spécifique est développée tout au long de l'année afin de mobiliser diverses ressources autour de thématiques variées, adaptées aux évolutions des besoins des jeunes. En 2016, cette offre a été enrichie sur la thématique sport par l'organisation de manifestations diverses alliant information et animation sportive pour les jeunes. Cette orientation s'inscrit dans le projet d'établissement Pierresvives qui inclut une dimension sport.



Plus de 2400 jeunes accueillis à l'Espace Jeunes Citoyens en 2015.

LA DÉCOUVERTE DES SITES ET LIEUX RESSOURCES DU TERRITOIRE

La connaissance et l'appropriation de son environnement proche permettent au jeune de se construire une « culture » du territoire et d'intégrer les lieux ressources qui vont contribuer à son épanouissement.

- Le dispositif d'**aide aux transports**, destiné aux collèges de l'Hérault, facilite la découverte des destinations éducatives du territoire qui permettent l'ouverture sur la vie locale : sites naturels et patrimoniaux remarquables, musées, festivals, théâtres, domaines départementaux, expositions et autres lieux et manifestations à visée éducative.

ZOOM

Pour l'année scolaire 2015/2016, Le programme d'aide aux transports a permis de soutenir financièrement près de **230 sorties scolaires éducatives** au bénéfice de **9 500 collégiens du département**.

Sur les **80 destinations éligibles** au programme, les domaines départementaux de Pierresvives et de Restinclières ont été les plus prisés.

LES ACTIVITÉS PROCHEs DU LIEU DE VIE

La pratique d'activités sportives et culturelles est un vecteur essentiel d'émancipation pour les jeunes, leur permettant d'acquérir les repères nécessaires à leur développement aussi bien personnel que social. L'accès à ces pratiques est un enjeu majeur auquel le Département contribue.

- Dans les collèges, le dispositif « **Coupon Sport 6^e** » favorise la pratique d'une activité physique, par le biais du sport scolaire, pour tous les élèves de 6^e par une prise en charge du coût de la licence sportive à hauteur de 14 €. Plus de 4.300 élèves ont bénéficié de ce dispositif au cours de l'année scolaire 2015/2016, l'objectif à terme étant de 5000.
- Le programme « **Sport pour tous les jeunes dans l'Hérault** » permet au Département de soutenir les actions portées par les comités sportifs départementaux en matière de structuration de la pratique sportive et de responsabilisation des jeunes (arbitres, jeunes dirigeants, représentation dans les instances associatives....).

Favoriser l'ouverture à la connaissance

LA DIVERSITÉ DE L'OFFRE ÉDUCATIVE

Les années « collège » sont celles des changements du statut d'enfant à celui d'adolescent et de choix qui seront décisifs pour l'avenir du futur adulte. Apprendre à se déterminer pour réussir cette étape importante résulte, pour le Conseil départemental de l'Hérault, de conditions d'accueil favorables aux acquisitions des savoirs de base, mais aussi de l'éveil au monde environnant dont la compréhension est le gage d'une bonne intégration.

Les priorités du Département dans ce domaine s'inscrivent dans le cadre de la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de 2013 :

- Le dispositif **Actions Educatives Territoriales (AET)** permet de soutenir les projets portés par les équipes pédagogiques des collèges de l'Hérault. La diversité de l'offre éducative abordée permet aux élèves d'appréhender tout au long de leur scolarité au collège les sujets de société qui les concernent pour les aider à en appréhender les enjeux.

L'exercice de pratiques citoyennes, l'éducation aux médias et à l'information, les usages du numérique, le « vivre ensemble » et la découverte des métiers et du monde du travail sont des orientations fortes de ce dispositif qui contribue, lors de chaque année scolaire, à la mise en œuvre de projets de qualité.

ZOOM

Pour l'année scolaire 2015/2016, près de **31 000 collégiens** ont bénéficié des **600 actions éducatives** mises en œuvre dans les **103 collèges de l'Hérault** sur les volets citoyenneté, développement durable, sécurité routière, pratiques artistiques, culturelles et sportives.

- L'appel à projet **Concours voyage** institué par le Département, vise à soutenir financièrement les projets de voyages scolaires organisés par les collèges pour favoriser l'acquisition de la méthodologie de projets collectifs, l'usage des outils numériques, l'apprentissage de la vie de groupe et l'ouverture culturelle. Six prix sont attribués annuellement et récompensent les réalisations numériques des élèves, qui présentent de façon créative leur implication sur le projet de voyage.
- Le programme **Interventions Pédagogiques et Educatives (INPE)** permet au Département de soutenir les initiatives des communes, communautés de communes ou associations qui mettent en œuvre des actions à visée éducative, développées en lien avec les collèges et les publics d'âge collège de leur territoire. Cette continuité éducative sur les territoires se traduit prioritairement par le soutien aux projets relatifs à l'engagement et à la participation des jeunes ou favorisant la découverte des métiers et du monde du travail.

- Le partenariat contractualisé avec les fédérations d'**Associations de Jeunesse et d'Education populaire (AJEP)** participe à la promotion et au développement d'une approche éducative complémentaire du système institutionnel. Ces fédérations soutenues par le Département ainsi que leurs structures adhérentes agissent au quotidien au plus près des jeunes afin de favoriser leur épanouissement personnel ainsi que leur capacité à agir, à prendre des responsabilités, à vivre ensemble et à exprimer pleinement leur citoyenneté.

Neuf conventions de partenariat AJEP pour agir au plus près des jeunes.



LE SOUTIEN AUX PARCOURS PRIORITAIRES

La diversité des situations des jeunes nécessite une prise en compte des difficultés rencontrées par certains d'entre eux dans la construction de leur parcours, ceci afin de favoriser les dynamiques éducatives, sociales et citoyennes permettant de prévenir, dès le plus âge, les risques de rupture.

- Dans le cadre de la **politique de la ville** et du volet jeunesse des sept contrats de ville de l'Hérault, le Département contribue :
 - au dispositif **Ville Vie Vacances (VVV)** en soutenant les associations favorisant, durant les vacances scolaires, l'accès aux loisirs éducatifs pour les jeunes qui en sont le plus éloignés.
 - au financement d'associations intervenant sur l'accès à l'information, la mobilité, la participation et l'engagement des jeunes par son programme « **Associations de proximité** ».

En 2016, 64 associations ont été soutenues sur ces programmes d'aide.

- Sur l'aspect éducatif, le dispositif **Organismes à Caractère Educatif et Pédagogique (OCEP)** apporte un soutien au fonctionnement de plus de 20 associations, groupements d'intérêts ou organismes publics qui œuvrent dans le domaine éducatif, essentiellement sur des missions périscolaires. Ces structures proposent aux publics jeunes de nombreuses ressources éducatives et développent pour la plupart d'entre elles des d'actions d'accompagnement qui visent à prévenir les risques de décrochage scolaire.

2. L'ambition citoyenne : encourager les formes de participation et d'engagement

Dans le déploiement de sa politique jeunesse, le Département affirme sa volonté de faire « avec les jeunes ». Donner toute sa place à la jeunesse, c'est reconnaître la capacité des jeunes à agir sur leur environnement, à être utile et à prendre part, de façon pleine et entière, à la vie sociale. Cette vision positive qui s'appuie sur les potentialités créatives, les talents et l'expertise d'usage des jeunes, est un cadre privilégié pour leur permettre de développer la confiance - en soi et envers les autres - nécessaire à l'exercice de la citoyenneté.

En accompagnant les initiatives individuelles et collectives mais aussi en soutenant les espaces d'« expérimentation sans crainte », dans lesquels les jeunes vont pouvoir s'exprimer, débattre et proposer, cet axe réaffirme la confiance du Département en sa jeunesse pour l'aider à agir positivement dans la société d'aujourd'hui.

Favoriser le développement des compétences sociales

L'ENGAGEMENT POUR SOI ET POUR LES AUTRES

Le Département souhaite accompagner les jeunes dans l'acquisition d'une habilité sociale, au-delà des actions relevant de la sphère privée, pour leur permettre d'expérimenter différentes formes d'engagements et de réaliser des actions constructives qui contribuent à l'ouverture aux autres, aux territoires et à la diversité culturelle.

- Le programme **Cap Jeunes** a pour objectif de **favoriser l'engagement et les initiatives de jeunes âgés de 11 à 26 ans** et permet de soutenir techniquement et financièrement les projets qu'ils souhaitent mettre en œuvre, principalement en direction d'autres publics. Dispositif phare de la politique jeunesse, le programme Cap Jeunes évolue. Il tient désormais compte de trois niveaux d'engagement :

- Un projet qui répond à des attentes personnelles et participe à la construction individuelle du jeune.
- Un projet au service des autres sur son territoire, dans son quartier, sa commune...
- Un projet au service des autres mais évolutif, qui s'inscrit dans le moyen ou long terme, et susceptible d'être porté ou modélisé sur d'autres espaces.

3 types d'aides financières sont possibles selon que le jeune se mobilise seul ou avec d'autres jeunes :

- « **Cap jeune individuel** » permet la réalisation d'un projet porté par un jeune, grâce à l'attribution d'une bourse individuelle.
- « **Cap jeune collectif** » permet la réalisation d'un projet porté par plusieurs jeunes, grâce à l'attribution d'une subvention versée à une association de jeunes, une association support ou une collectivité support du projet des jeunes.

- **Une aide financière spécifique, intégrée dans le programme Cap jeunes**, permet enfin de valoriser les démarches qui constituent un premier pas vers la mise en confiance de la personne et sa montée en responsabilité. En l'espèce, cette aide porte sur la préparation et l'acquisition d'un **brevet non professionnel**, dont le BAFA, pour les jeunes engagés dans un projet associatif développant des compétences en animation.

En lien avec l'ensemble des « partenaires-relais » qui maillent le territoire héraultais, le Département a soutenu en 2015, **163** projets de jeunes.

Soutenir l'exercice de la citoyenneté

LA REPRÉSENTATION

L'appui à la représentation des jeunes dans les instances délibératives ou associatives est un cadre privilégié de responsabilisation sur lequel souhaite agir le Département pour permettre aux jeunes d'exprimer pleinement leur engagement citoyen, au service de l'intérêt général.

- Le **Conseil Départemental des Jeunes** est un outil d'éducation à la citoyenneté mis en œuvre par le Département depuis 2001, en partenariat étroit avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. Il permet à des collégiens de 5^{ème}, élus par leurs pairs au sein des collèges volontaires, de faire l'expérience d'un mandat électif de 2 ans autour d'un thème d'intérêt général.

Au sein de cette instance représentative, les élus juniors vont pouvoir appréhender de façon concrète les notions de citoyenneté et de valeurs démocratiques, faire l'apprentissage des règles de la vie publique, prendre conscience de l'intérêt général et des processus de décision et réaliser des actions dans les collèges et sur les territoires.

Exemple : dans le cadre du 8^e mandat (mars 2016 à décembre 2017), 72 élus juniors (titulaires et suppléants) représentant les 36 collèges inscrits, ont été élus pour réfléchir, débattre, proposer et réaliser des actions autour du thème « *Tous différents, tous égaux, tous Européens* ».



30 mars 2016 : séance plénière d'installation des élus juniors du 8^e mandat du Conseil Départemental des Jeunes

LA PARTICIPATION

Différentes mesures proposées au plan national et international permettent aux jeunes de s'engager sur des missions d'intérêt général et d'acquérir, par une participation active à la vie de la cité, une expérience reconnue socialement.

Le Département s'inscrit dans cette idée de participation pour en promouvoir ou favoriser la mise en œuvre auprès de jeunes Héraultais.

- **Le Service Civique.** Outil d'engagement citoyen, il a pour ambition de renforcer la cohésion sociale en favorisant la mixité sociale autour de l'engagement sur des missions d'intérêt général. Il offre à des jeunes de 16 à 25 ans une expérience d'insertion capitalisable dans le champ professionnel.

Le Département, fort des orientations définies dans le cadre de sa politique Jeunesse, s'engage dans ce dispositif national pour proposer à des jeunes un accueil sur des missions d'intérêt public définies de manière complémentaire aux activités de ses services.

Il s'appuie sur un partenaire associatif d'intermédiation pour faciliter l'accueil de ces jeunes volontaires.



Les jeunes Européens en SVE dans l'Hérault ont été ravis de leur année passée ici.

- **La mobilité européenne et internationale.** Outil d'expérimentation, le **Service volontaire européen** permet aux jeunes de développer des compétences sociales, de découvrir d'autres cultures, de gagner en confiance, de s'engager.

Le Département soutient ses partenaires (communautés de communes et associations) dans leur contribution à l'accueil ou aux départs de jeunes volontaires européens ou internationaux, ainsi qu'à la formation des acteurs jeunesse sur les dispositifs d'échange, pour sensibiliser le plus grand nombre de jeunes.

Dans un contexte de fusion des Régions, le Département s'implique dans une réflexion collective entre collectivités sur la possibilité d'une plateforme régionale pouvant à terme mettre en cohérence des outils et moyens favorisant la mobilité des jeunes.

3. Le projet d'avenir : aider les jeunes dans leur parcours d'insertion

L'estime de soi ou la conscience de sa valeur, de ses capacités personnelles et professionnelles, sont des enjeux forts de l'insertion sociale. Ils contribuent à relever les défis de la transition vers l'âge adulte, à trouver une place dans la société et à y apporter sa contribution.

Ce troisième axe vise l'accompagnement dans les différentes étapes de l'autonomie, en agissant sur les leviers qui favorisent l'insertion sociale, à savoir : la possibilité de se déplacer, l'accès au logement autonome, et le bien-être social et mental.

Le Département propose, d'une part, des mesures s'adressant directement aux jeunes et, d'autre part, la mobilisation de partenariats autour des questions liées à la santé, aux métiers, à l'orientation professionnelle et à l'employabilité des jeunes.

Accompagner la prise d'autonomie

LES CONDITIONS MATÉRIELLES DE L'AUTONOMIE : MOBILITÉ ET LOGEMENT

Les actions en faveur de la mobilité et du logement portées par le Département ont pour objectif de lever les freins à l'insertion des jeunes, afin de faciliter l'accès à l'autonomie.

- **Les mesures « Autonomie Jeunesse »** s'adressent ainsi aux jeunes héraultais de 16 à 25 ans accompagnés dans un parcours d'insertion par : les Missions locales, les Résidences habitat jeunes, ou enfin les Agences départementales de la solidarité.

L'aide financière porte sur deux volets:

- **Volet mobilité** : aide au permis de conduire, à l'assurance du véhicule, à la location du véhicule, ou à l'utilisation de transports collectifs.
- **Volet logement** : aide à l'équipement nécessaire à la première installation dans le logement.

ZOOM

Plus de **900 jeunes** bénéficient annuellement des mesures « Autonomie jeunesse »* proposées par le Département, dont 800 sur la mobilité et 100 sur l'équipement d'entrée dans le logement. (Base 2016)

L'aide au financement du **permis de conduire** est la mesure prioritairement sollicitée par les jeunes.

* 450 € d'aide maximum

LA PROMOTION DE LA SANTÉ

Notre implication sur ce chapitre s'appuie sur la définition de la charte d'Ottawa de 1986 :

« *La promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer ... son ambition est le bien-être complet de l'individu.* ». pour déterminer son champ d'intervention. La santé est perçue comme une ressource de la vie quotidienne.

Notre intervention se veut complémentaire de celle des institutions légalement en charge de cette compétence et vise des interventions spécifiques, répondant à des besoins repérés.

- À cet effet, des **partenariats associatifs** sont privilégiés dans le domaine de la « promotion santé » des jeunes pour agir sur les leviers contribuant au développement de leur bien-être et leur permettant d'acquérir les compétences et moyens de gérer leur santé. Les associations concernées développent des actions d'information et de prévention des conduites à risques (lieux festifs, points-ressources...), ainsi que des formations auprès de professionnels. Ce type de partenariat a vocation à s'élargir en fonction d'axes complémentaires à développer ou de nouveaux secteurs géographiques d'intervention (l'ouest du département notamment).
- **Une Conférence sur la « promotion de la santé des jeunes »** réunit annuellement des acteurs Santé et les acteurs Jeunesse du Réseau Jeun'hérault sur des thématiques identifiées collectivement. Cette action annuelle du Département - également partagée avec des Institutions (Education nationale, collectivités) - a pour but d'actualiser les connaissances sur la santé des jeunes et de travailler sur nos représentations afin d'adapter nos interventions aux mutations sociales et donc à l'évolution des besoins.

Favoriser l'expérimentation dans le monde professionnel

L'ORIENTATION ET LES MÉTIERS

L'information sur les métiers et la sensibilisation au monde du travail sont des préalables déterminants dans les choix d'orientation scolaire et la construction des projets d'avenir. Le Département agit en ce sens dès l'âge du collège et contribue, pour une partie des jeunes ayant achevé leur scolarité, à l'accompagnement de parcours d'insertion sociale et professionnelle réussis.



Le Département s'appuie sur un partenariat spécifique dans ce domaine :

- **La gestion des 3 Centres d'Information et d'Orientation départementaux** localisés sur les secteurs de Pézenas, Sète et Montpellier-centre, qui ont pour mission de dispenser aux publics scolaires l'information sur les études, les formations professionnelles, les qualifications et les professions, et de proposer un accompagnement et un conseil individualisés.
- **Le partenariat avec les 7 Missions Locales du département**, qui accompagnent les jeunes dans leur recherche de formation professionnelle ou leur insertion dans l'emploi. Cette mission quotidienne d'accueil et d'orientation contribue efficacement à limiter les risques de rupture sociale et à soutenir les jeunes dans un contexte économique difficile.

**30 000 JEUNES DE 16 À 25 ANS ACCUEILLIS
EN MISSIONS LOCALES EN 2015.**

COUP DE POUCE À L'EMPLOI

Le Département prend une part active dans 3 programmes nationaux : la Garantie jeunes, les Emplois avenir, et le BAFA pour soutenir les jeunes, notamment les plus fragiles, dans leur insertion professionnelle.

- **La Garantie jeunes** a pour objectif d'amener vers l'autonomie les jeunes de 18 à 25 ans (ni en emploi, ni en formation, hors système scolaire et en situation de précarité) par le biais d'un parcours spécifique d'accompagnement renforcé. Les missions locales sont chargées de la gestion de ce dispositif. Après une première expérimentation réussie sur l'Hérault, le Département s'est engagé auprès des services de l'état dans le déploiement de la mesure en orientant vers ce dispositif des jeunes suivis par les services de la solidarité départementale. Un objectif annuel de jeunes suivis dans ce dispositif est défini par le ministère. Pour 2016 : 1425 jeunes.
- **Le programme « Emplois Avenir »** vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou non qualifiés, grâce à leur recrutement sur des emplois présentant un caractère d'utilité sociale. Le Département contribue au cofinancement de 9 emplois d'avenir auprès de nos partenaires, en complément des services de l'Etat. Il a également lui-même accueilli 20 jeunes en « emplois avenir », qui sont venus compléter les 35 apprentis en poste au sein des services de l'administration départementale.
- **Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur** permet d'encadrer à titre non professionnel des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs. C'est une première expérience constructive pour les jeunes, tant d'un point de vue social, que professionnel. En partenariat notamment avec les Missions locales, le Département contribue au financement de jeunes accompagnés, qui s'inscrivent sur une formation BAFA.

**70 JEUNES SOUTENUS DANS LE
FINANCEMENT DE LEUR BAFA EN 2016**

4. L'action partagée et concertée : fédérer un réseau d'acteurs au service de la jeunesse

Dans le déploiement de sa politique sur le territoire, le Département n'agit pas seul et doit tenir une place d'animateur auprès d'un réseau d'acteurs jeunesse qui constituent un appui précieux au service des jeunes. S'adapter aux évolutions sociétales, répondre aux besoins locaux, nécessite des échanges réguliers, des regards croisés sur l'actualité de la jeunesse. Ainsi, le partage d'une vision commune avec des acteurs de la jeunesse facilite-t-il la collaboration et la co-production de projets et, in fine, une prise en compte de la jeunesse dans sa globalité.

Soutenir les territoires

Les contrats PLAJH (Partenariats Locaux d'Action Jeunesse dans l'Hérault) ont été mis en place par le Département dans l'objectif de soutenir et de renforcer les politiques jeunesse des intercommunalités.

A partir d'un diagnostic partagé, le **PLAJH** est contractualisé pour 3 ans sur la base d'un programme d'actions adapté au territoire, qui permet de développer ou renforcer localement des actions d'insertion sociale et professionnelle, d'information, de mobilité, de promotion santé, d'accompagnement ou de valorisation de l'engagement de jeunes sur leur territoire.

Pour consolider ce travail, et à l'issue d'un bilan, un « post-PLAJH » peut être mis en place avec un financement dégressif sur 3 ans.

Dans le cadre de la refonte des intercommunalités, de nouvelles propositions sont susceptibles d'intervenir sur des territoires ayant acquis la compétence jeunesse ou exprimant le besoin de renforcer leur politique jeunesse.

ZOOM

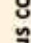
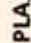
13 PLAJH signés depuis 2004.

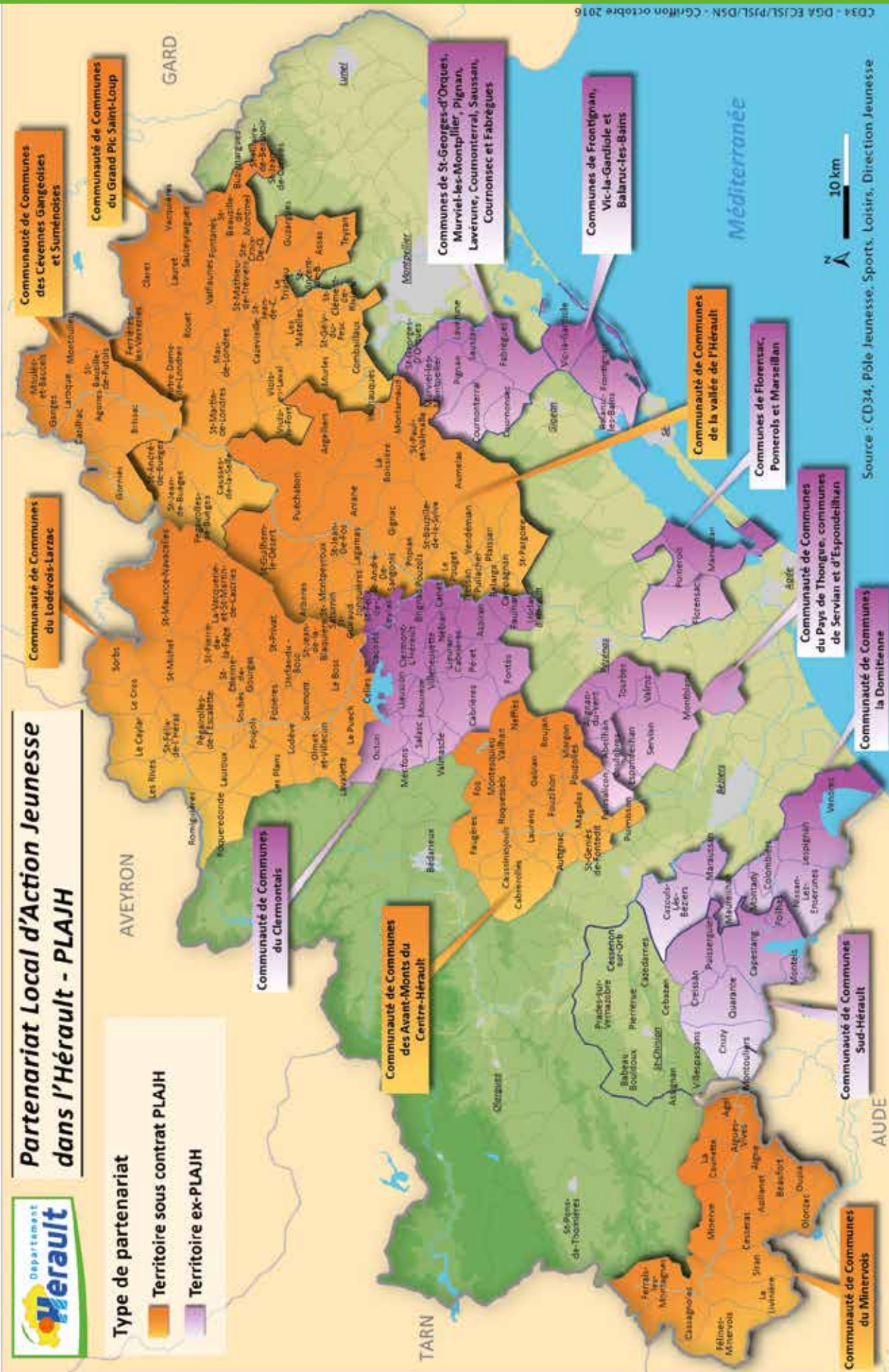
En 2016, création d'un **nouveau PLAJH** avec la Communauté de Communes du Lodévois-Larzac.



Partenariat Local d'Action Jeunesse dans l'Hérault - PLAJH

Type de partenariat

-  Territoire sous contrat PLAJH
-  Territoire ex-PLAJH



Source : CD34, Pôle Jeunesse, Sports, Loisirs, Direction Jeunesse

Impulser la concertation et la collaboration avec les partenaires

Créé à l'initiative du Département et piloté par ses services, **le Réseau Jeun' Hérault** anime la réflexion autour des problématiques communes des acteurs qu'il fédère : associations d'éducation populaire, collectivités territoriales, partenaires institutionnels, jeunes, experts,...

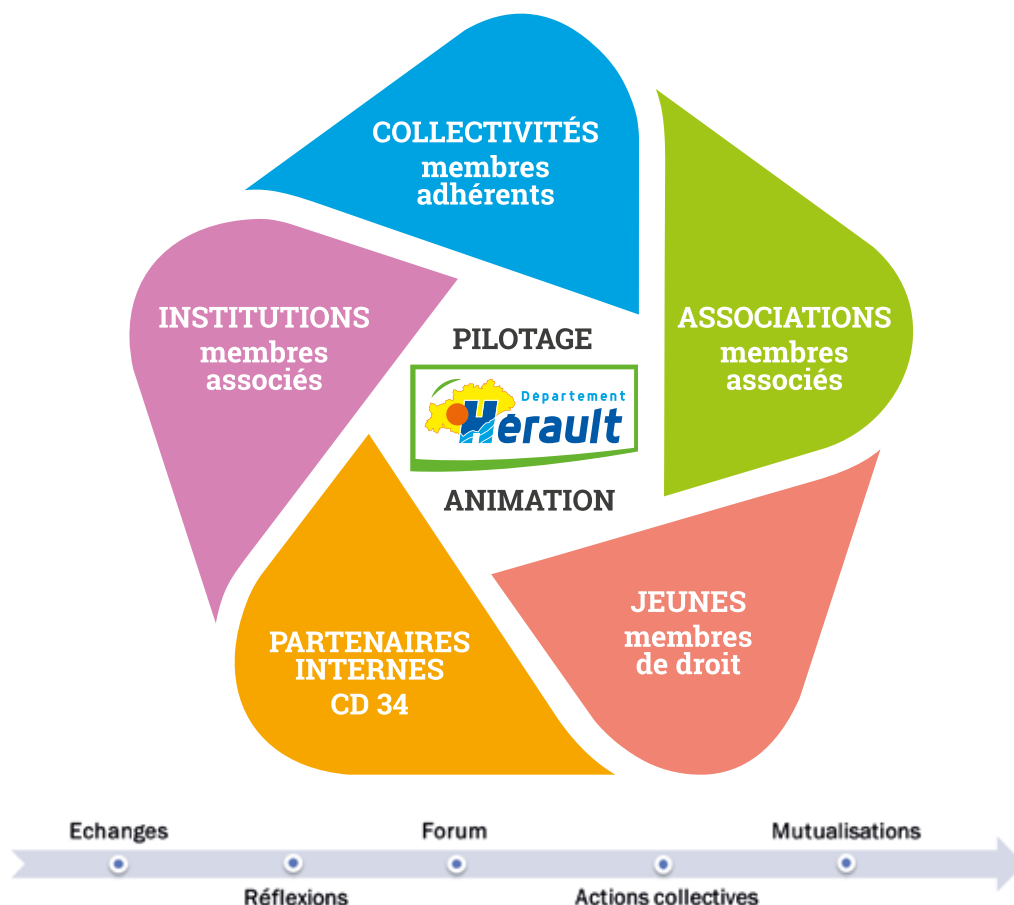
Les objectifs poursuivis sont de :

- favoriser l'émergence de partenariats,
- impulser des projets partagés,
- développer et valoriser des initiatives,
- actualiser les connaissances des acteurs,
- déployer et mutualiser des actions modèles adaptées aux territoires,
- échanger sur la politique jeunesse du Département.

La vie de ce réseau donne lieu à des rencontres régulières qui mettent en lien les professionnels et les jeunes, sur des thématiques d'actualité. C'est un lieu propice :

- à la réflexion collective (ex : service civique, conseil de vie collégien, mobilité européenne),
- à des interventions communes sur le territoire (ambassadeurs de la mobilité, BAFA collectifs...),
- à des manifestations, conférences, forum, apports scientifiques divers permettant l'actualisation des connaissances.

Le réseau a vocation à devenir un lieu connecté en permanence à l'évolution de la situation des jeunes de l'Hérault, intégrant davantage la parole et la participation des jeunes.



ANNEXE

Données chiffrées sur la jeunesse dans l'Hérault

LE BUDGET DE LA
DIRECTION JEUNESSE :

2,36 M€ *

** Base 2016*

DÉMOGRAPHIE

■ Le département compte **325 000 jeunes** de moins de **25 ans**.

■ La population des jeunes **âgés de 11 à 25 ans** représente **19% de la population** de l'Hérault.

■ Parmi les jeunes héraultais **de moins de 25 ans** :

- **56 % ont moins de 15 ans**

(28,50 % pour les garçons et 27,5% pour les filles)

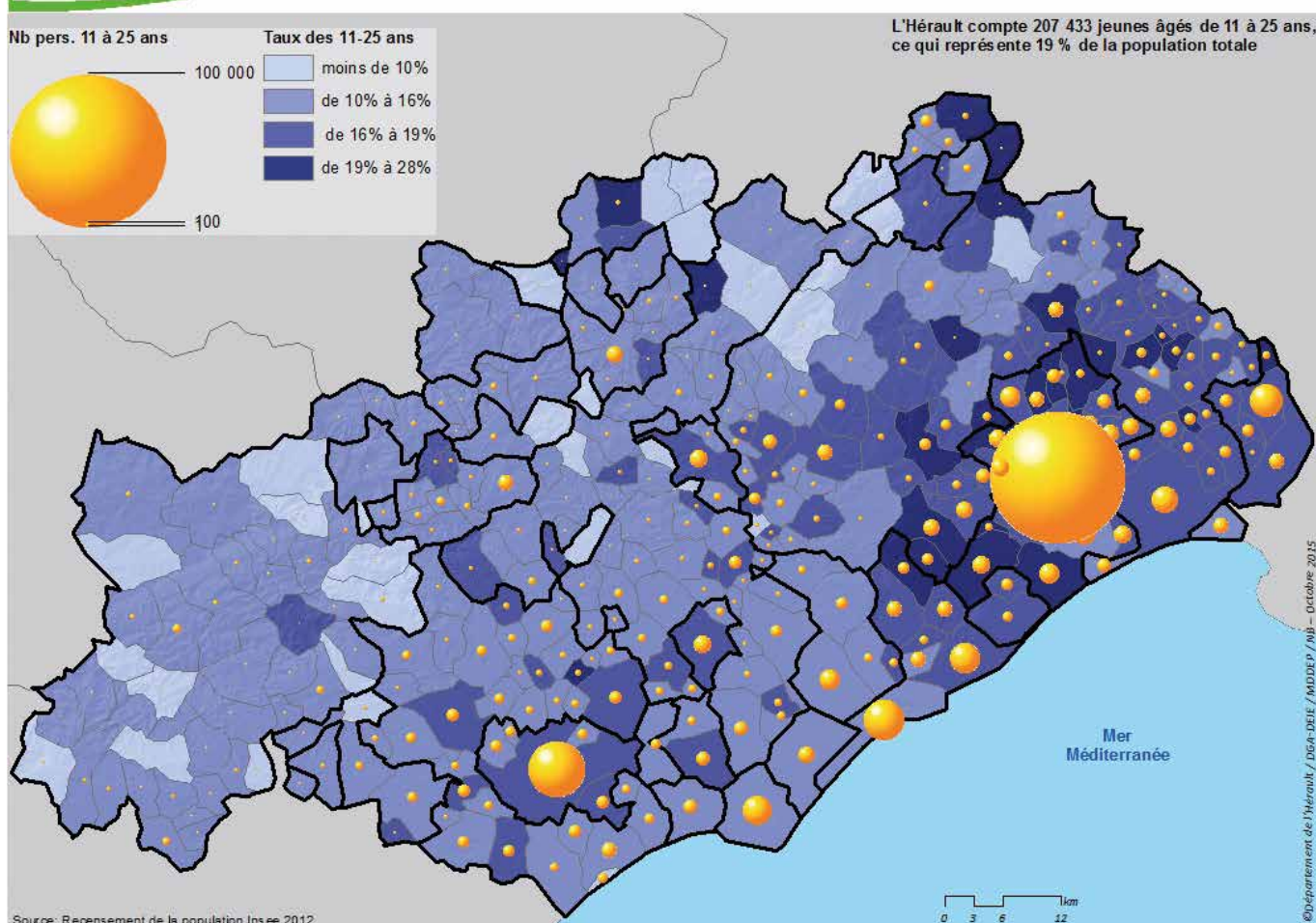
- **44 % ont entre 15 et 24 ans**

(21,8 % pour les garçons et 22,2% pour les filles)

Sources INSEE – recensement de la population 2011



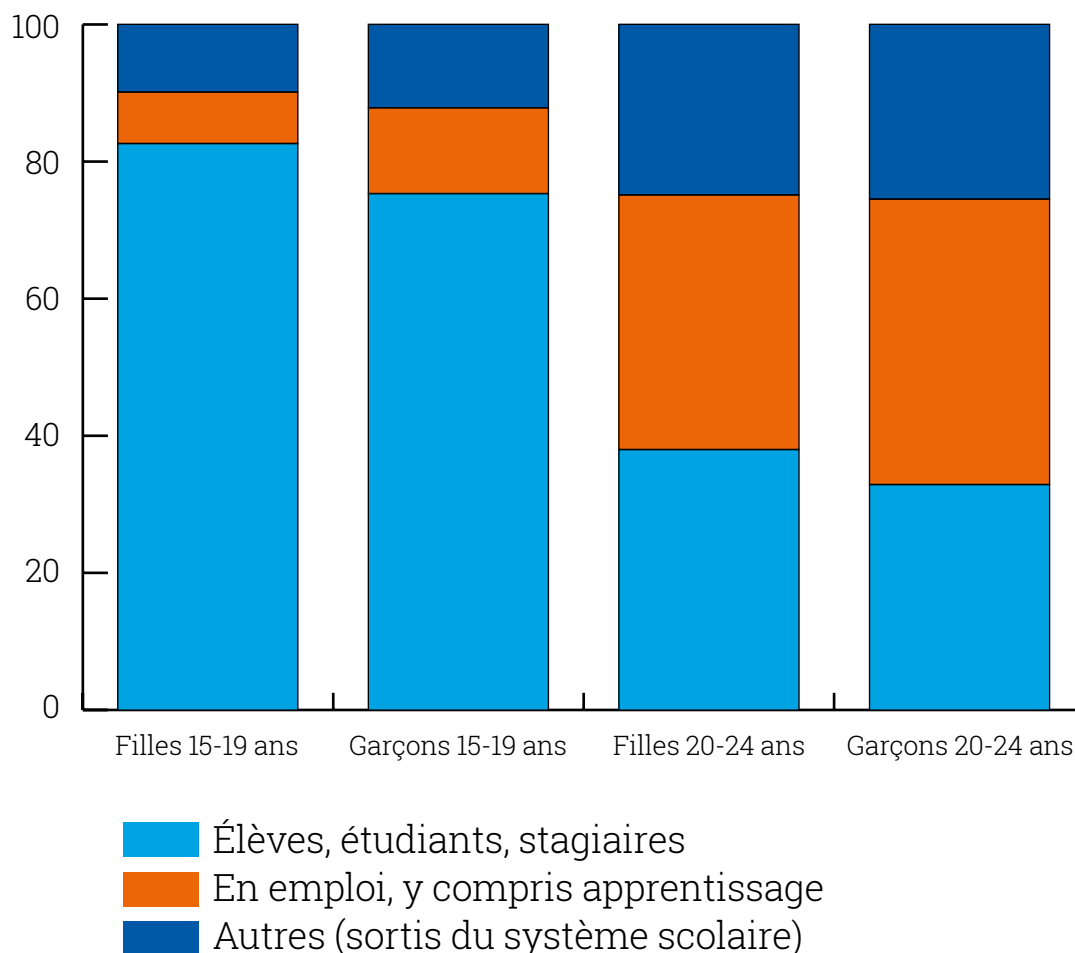
La population des jeunes âgés de 11 à 25 ans dans les communes de l'Hérault en 2012



-
- À la rentrée 2016, **43 173 élèves** ont fait leur rentrée dans les **80 collèges publics**, **8 486** dans les 23 établissements privés sous contrat de l'Hérault.
 - Les effectifs devraient **augmenter** dans les années à venir, avec une **perspective** dans le public de :
 - **44 664 collégiens en 2020** (hors SEGPA),
soit plus de **3 100 collégiens supplémentaires**
 - **46 494 collégiens en 2026** (hors SEGPA),
soit près de **5 000 collégiens supplémentaires**.

EDUCATION ET FORMATION

■ Le statut des jeunes de 20 à 24 ans :



Sources INSEE – recensement de la population 2011

■ Taux de réussite aux brevets et baccalauréat :

- **84,40 % des collégiens** ont obtenu leur **brevet** en 2015 (la moyenne nationale est de 86,90%).
- **88,90 % des lycéens** ont obtenu leur **baccalauréat** en 2015 (la moyenne nationale est de 89,10%).

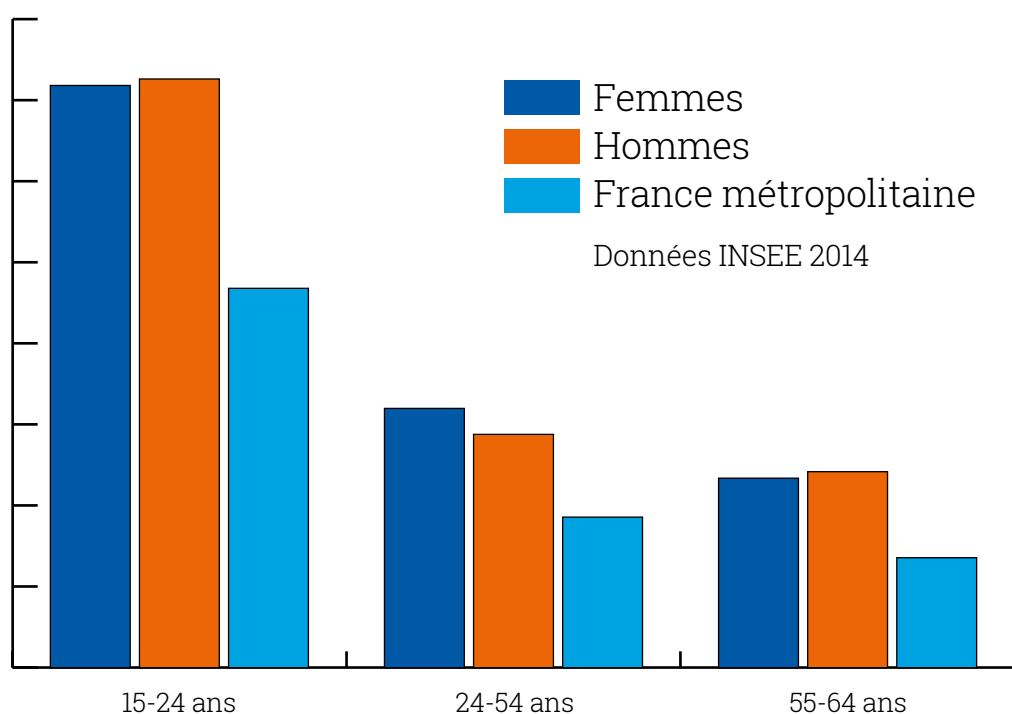
INSERTION

■ Taux de **chômage** des jeunes de 15 à 25 ans :

Aude	14,1 %
Gard	14,3 %
Hérault	14,5 %
Lozère	6,2 %
Pyrénées Orientales	15,5 %
Languedoc Roussillon	13,9 %
France métropolitaine	9,7 %

Source INSEE 2014

■ Répartition par âge et par sexe des **chômeurs** sur le département de l'Hérault



Données INSEE 2014

■ Le Conseil départemental soutient le fonctionnement des **7 missions locales** du département

- Elles ont accueilli **30 000 jeunes** en 2015.
- Ils sont répartis **équitablement** entre filles et garçons (49 % et 51 %).
- **89 %** des jeunes reçus ont **entre 18 et 25 ans**.

CONDITIONS DE VIE

■ Les modes de cohabitation des jeunes de 20 à 24 ans :

	Hérault	Languedoc-Roussillon	France métropolitaine
Part des garçons vivant chez les parents	43,5 %	50,3 %	52,9 %
Part des filles vivant chez les parents	29,3 %	33,4 %	37,1 %
Part de l'ensemble des jeunes vivant chez les parents	36,2 %	41,8 %	44,9 %

Sources INSEE – recensement de la population 2011

Taux de pauvreté en 2012 : part des ménages dont le niveau de vie mensuel par équivalent adulte est inférieur à 60 % du revenu médian soit 987 €/mois

Taux de pauvreté 2012

- inf à 10 %
- 10,1 à 14,3 %
- 14,4 à 19,2 %
- 19,3 à 23,5 %
- 23,6 à 32,3 %
- pas de données

France métro 14,3%

Hérault : 19,2%

19,4 Taux de pauvreté sur l'EPCI

